

Le 5 mars 2018

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Cap-Santé, tenue ce 5 mars 2018 à 18h30 au lieu ordinaire des délibérations, 12, rue Déry à Cap-Santé et ce, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes* pour la province de Québec.

Sont présents M. le maire Denis Jobin ainsi que les membres du conseil des districts numéros :

- | | |
|----------------------|-------------------------|
| 1- Mme Nathalie Naud | 4- M. Michel Blackburn |
| 2- M. Martin Jacobs | 5- M. François Trottier |
| 3- M. Mario Denis | 6- Absent |

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de M. Denis Jobin, maire.

La secrétaire-trésorière est également présente.

(18-03-48) Ordre du jour

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Blackburn
ET RÉSOLU**

QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté lors de la convocation du 2 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Avis de motion – 1^{er} projet de règlement URB-18-03-115 (Projet Villa Vista)

AVIS DE MOTION

M. le conseiller Michel Blackburn donne avis qu'il présentera subséquemment un projet de règlement numéro URB-18-03-115 modifiant le règlement de lotissement #14-203 et le règlement de zonage #14-204 afin de reconfigurer le secteur formé par les zones RB-18, RB-19, RB-39, RB-40 et REC-2.

(18-03-49) Adoption du projet de règlement numéro URB-18-03-115

ATTENDU QUE le règlement de lotissement numéro 14-203 et le règlement de zonage numéro 14-204 sont entrés en vigueur le 23 juin 2014 et que le Conseil peut les modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage afin de reconfigurer le secteur formé par les zones Rb-18, Rb-19, Rb-39, Rb-40 et Rec-2, dans le cadre de la réalisation d'un nouveau projet de développement domiciliaire;

ATTENDU QUE ces modifications sont recommandées par le Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 5 mars 2018;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Jacobs
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte le 1^{er} projet de règlement numéro URB-18-03-115 modifiant le règlement de lotissement #14-203 et le règlement de zonage #14-204 afin de reconfigurer le secteur formé par les zones RB-18, RB-19, RB-39, RB-40 et REC-2.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(18-03-50) Octroi de mandat – Services professionnels – réfection d'aqueduc 2018

ATTENDU un appel d'offres sur invitation réalisé conformément au règlement de gestion contractuelle actuellement en vigueur;

ATTENDU QUE l'évaluation des soumissions par la direction des Infrastructures et Environnement s'est réalisée conformément à la Loi sur la gestion contractuelle,

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Blackburn
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil octroie un mandat de services professionnels de préparation de plans et devis et de surveillance des travaux à la firme WSP Canada inc. pour la réfection d'une partie du réseau d'aqueduc municipal (route 138, secteur ouest), pour un montant maximal de 63 600 \$ plus les taxes applicables et finance cette dépense avec le règlement d'emprunt # 18-242 à entrer en vigueur prochainement.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(18-03-51) Levée de la séance

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Jacobs
ET RÉSOLU**

QUE la présente séance extraordinaire soit levée.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Denis Jobin, Maire

Nancy Sirois, directrice générale
et secrétaire-trésorière